

BEAUX-ARTS
M^{me} Comte de Saint-Pierre
Eglise
De la ville de Saint-Philbert
sur-Risle.

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Vu la loi du 30 Mars 1887 pour
la constitution des Comités d'administration
ayant un intérêt historique et artistique;
Vu l'avis de la Commission des
Monuments historiques, en date du 17 Mars 1896;
Vu la délibération du Conseil
municipal de la Commune de Saint-
Philbert sur Risle, en date du
11 Octobre 1896;
Sur la proposition du Directeur
des Beaux-Arts,

Arrêté:

Article 1^{er}

Les peintures murales de l'Eglise de
Saint-Philbert sur Risle (Eure)
la pierre tombale de 1588 encastrée
dans le mur au-dessus de la nef et la
plaque de la Vierge de la fin du XV^e siècle

seront classés, en vertu de la loi du 30 Mars 1887, au titre des Monuments historiques, et leur classement sera inscrit sur le tableau des Monuments historiques de la commune de Saint-Philbert, dans le même tableau que celui des Monuments historiques de la commune de Saint-Philbert, dans le même tableau que celui des Monuments historiques de la commune de Saint-Philbert.

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au Maire de l'Eure, au Maire de Saint-Philbert sur Risle et au Trésorier du Conseil de fabrique de l'Eglise de cette commune qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 15 novembre 1896

Signé: D. Combarand

Pour Ampliation:
Le Directeur des Beaux-Arts,

17/11/96

SAINT PHILBERT SUR RISLE

pari

Département :
EURE

Commune :
ST-PHILBERT-SUR-RISLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PONT-AUDEMER

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 27/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

